canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13_INT_175

Déposé le : 5.11.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat). *Délai de réponse dès le renvoi au CE :* ***trois mois.***

Titre de l'interpellation

LEB : gagner du temps pour éviter d'autres accidents !

Texte déposé

Après l'accident mortel d'il y a quelques jours, victime heurtée par le LEB à l'Avenue d'Echallens, de nombreuses interrogations réapparaissent concernant la sécurité. Aussi, on rappellera qu'en moins de dix ans, quatre personnes ont perdu la vie sur ces quelques centaines de mètres et la police a répertorié plus de dix accidents sur cette artère pour les huit premiers mois de 2013. Par ailleurs, depuis le passage à la cadence des quinze minutes du LEB, le danger s'est accru.

Ce malheureux état de fait corrobore avec la qualification que fait Michel Béguelin, ancien conseiller aux Etats et grand spécialiste du rail, concernant l'Avenue d'Echallens : *« ... c'est la portion de chemin de fer la plus dangereuse du pays ... ».*

A priori, une volonté de faire un tunnel pour le LEB se précise et un tel projet donne l'impression de se mettre enfin « sur les rails ». En effet, un crédit d'étude à près de 4 millions a été accepté par le Grand Conseil en septembre. Cependant, sa réalisation ne se ferait pas avant 2019-2022, pour un coût de 100 millions !

Si de nombreuses mesures urgentes ont été prises pour essayer d'améliorer la sécurité - élargissement, barrières, ilots, ... -, il ne faudrait pas que toutes ces mesures fassent retarder voire oublier la seule et urgente solution existante pour apporter toute la sécurité voulue à ce tronçon : **un tunnel !**

Et le temps presse !

Soucieux de faire avancer le projet, soit celui d'enterrer la « Brouette », dont les velléités remontent déjà aux années 1960, nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il, de la part du Conseil d'Etat, une ferme et prioritaire volonté de construire un tunnel pour le LEB à l'Avenue d'Echallens ?

2. Compte tenu de l'urgence générale reconnue et évidente, le Conseil d'Etat est-il prêt de mettre tout en œuvre pour faire accélérer les procédures de construction d'un tunnel et par là, de s'investir pleinement pour faire avancer au plus vite la finalisation du projet ?

3. Le souhait, récemment annoncé de Mme la CE Nuria Gorrite, de vouloir créer une véritable 'TaskForce' pour trouver des solutions sur ledit sujet, sera-t-il rapidement concrétisé ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Nom et prénom de l'auteur : Denis Rubattel

Signature : mardi 5.11.2013

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Thuillard Jean-François

Bernard Alexandre

BEZENÇON Jean-Luc

COLLET Michel

PROBST Delphine

COURDESSE Régis

YERSIN Jean-Robert